



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 49

Communes de Lanobre et Beaulieu (Cantal)

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-2958 du 06 octobre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu les avis favorables de la mairie de Lanobre et de Beaulieu
- Vu la consultation pour avis du Conseil départemental du Puy de Dôme et de la mairie de Labessette
- Vu l'avis favorable des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu la demande de l'entreprise Freyssinet

Considérant que pour effectuer les opérations de démontage de la base de vie au Pont d'Entraygues, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTE

Article 1 :

La fermeture de la circulation sur le Pont d'Entraygues, RD 49 (PR 31 à 31+100), est prolongée du 3 au 14 novembre 2025.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, viaourniac, Labessette et Chez Maurissoux.

Article 2 :

La circulation de tous les véhicules sera rétablie à compter du 15 novembre 2025.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet
 - M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
 - Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
 - M. le Directeur de la Direction Routières d'Aménagement Territorial du Sancy
 - Mme La Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires du Puy-de-Dôme,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette

Date de publication : 31/10/2025

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et du Puy de Dôme

Aurillac le : 29/10/2025
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

David Escassut

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mercredi 22 octobre 2025 12:22
À: Fabrice Bouscatier
Cc: RICHARD Jean-Marie
Objet: RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Bonjour,

C'est noté.

Cordialement,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : lundi 20 octobre 2025 14:11
À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; mairiedelabessette@gmail.com; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; pee.sancy@puy-de-dome.fr
Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Bonjour,

Date de publication : 31/10/2025

Pour permettre le démontage du chantier et de la base de vie, la fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée **du 3 au 14 novembre 2025**.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

David Escassut

De: Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>
Envoyé: lundi 20 octobre 2025 14:19
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Bonjour,

Avis favorable.

Cordialement.

Pascal LORENZO
Maire

Commune de Lanobre

Mairie
Place de l'église
15270 Lanobre
Tel : 04 71 40 31 75
Email : mairie.lanobre.15@orange.fr
Site : <https://www.lanobre.fr>



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : lundi 20 octobre 2025 14:11
À : transports15@auvergnerhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr;
mairiedelabessette@gmail.com; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE
<mairie.lanobre.15@orange.fr>; pee.sancy@puy-de-dome.fr
Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Bonjour,

Pour permettre le démontage du chantier et de la base de vie, la fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée **du 3 au 14 novembre 2025**.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordonateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

David Escassut

De: Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>
Envoyé: mardi 21 octobre 2025 11:51
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Importance: Haute

bonjour,

Je me permets de vous informer que Monsieur le Maire Alain VERGNE émet un avis favorable pour cette déviation

Vous en souhaitant bonne réception

Respectueusement

Secrétariat de Mairie

Martine BOURGEADE

signé

Le Maire,

Alain VERGNE

Le : 20 octobre 2025 à 14:10 (GMT +02:00)

De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

À : "transports15@auvergnerhonealpes.fr" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr" <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>, "mairiedelabessette@gmail.com" <mairiedelabessette@gmail.com>, "Mairie BEAULIEU" <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>, "Mairie LANOBRE" <mairie.lanobre.15@orange.fr>, "pee.sancy@puy-de-dome.fr" <pee.sancy@puy-de-dome.fr>

Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal) du 3 au 14 novembre 2025

Bonjour,

Pour permettre le démontage du chantier et de la base de vie, la fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée **du 3 au 14 novembre 2025**.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.